



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 28 août 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier, et Aurèle Desjardins, membres, formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Micheline Larouche, greffière-adjointe et M^e Richard D'Auray, assistant-greffier.

CE-2002-1078 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 20 ET 21 AOÛT 2002

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 20 et 21 août 2002 ont été déposées aux membres du comité exécutif;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tel que soumis.

Adoptée

CE-2002-1079 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NO 34 - 66 393,09 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NO 33 - 383 762,62 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NO 31 - 4 297,50 \$, AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NO 29 - 64 296,97 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 34 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n° 33, la liste des réquisitions n° 31 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire n° 29, ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n°34	pièces de comptes à payer	66 393,09 \$	du 12 au 16 août 2002
PD n° 33	pièces de comptes à payer	383 762,62 \$	du 12 au 16 août 2002
Réquisitions n° 31	pièces de comptes à payer	4 297,50 \$	du 8 août 2002
Embauches n° 29	embauches de personnel temporaire	64 296,97 \$	du 5 au 9 août 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1080 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-31 - 1 261 557,53 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 AOÛT 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-31, d'un montant total de 1 261 557,53 \$, pour la période du 8 au 14 août 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1081

SOUSSION - 2002 SP 117 - RUE BRABANT - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE - SECTEUR MASSON-ANGERS - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - SERVICE D'INGÉNIERIE - FIRME : CONSTRUCTION DJL INC. - 345 596,06 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Construction DJL Inc. 20, rue Cousineau, Hull, Québec J8Y 3M7, au montant total de 345 596,06 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de réfection de la chaussée sur la rue Brabant dans le secteur Masson-Angers, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 9 août 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	12 017,52 \$	TPS à recevoir – ristournes
06-20039-001-41417	333 578,54 \$	Réhabiliter – chaussées etc., inst. Feux circulation – réfection pavage

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1082

SOUSSION - 2002 SI 110 - IMPRESSION DE LA PAPETERIE GÉNÉRALE - SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - FIRME : IMPRIMERIE COPIUS PRINTING INC.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Imprimerie Copius Printing Inc., 37, de Valcourt, Gatineau, Québec J8T 8G9, pour la fourniture et l'impression de la papeterie générale, au prix unitaire (taxes non incluses) de chaque article indiqué au bordereau de soumission ci-joint, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 août 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date d'acceptation de la présente résolution.

Les commandes afin de renflouer les inventaires seront émises au fur et à mesure des besoins des divers services.

Les fonds nécessaires seront pris à même les disponibilités budgétaires des divers services requérants jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1083

APPROBATION DU CONTRAT DE SIGNALISATION TOURISTIQUE POUR LA SIGNALISATION D'ACHEMINEMENT DU CLUB DE GOLF TOURAINE - CONTRAT DE SIGNALISATION TOURISTIQUE NUMÉRO CST-2002-001

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Touraine désire procéder à l'installation d'une signalisation touristique d'acheminement, en conformité avec la réglementation en vigueur, sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'un contrat doit être signé entre la Ville de Gatineau et le Club de golf Touraine, 312, chemin Taché, Gatineau, Québec, J8T 4Y6 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le contrat de signalisation touristique à intervenir entre la Ville et le Club de golf Touraine.

Ce comité autorise le Service des opérations de terrains à procéder à l'installation des enseignes réglementaires requises, le tout selon les directives du Service d'ingénierie et conformément au contrat CST-2002-001.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de signalisation touristique CST-2002-001.

Adoptée

CE-2002-1084

FERMETURE TEMPORAIRE SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC LA BAIE, DU VENDREDI 30 AOÛT AU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2002, POUR L'ÉVÈNEMENT « LE FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU »

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise, la corporation du Festival de montgolfières de Gatineau, à modifier temporairement la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc la Baie et énumérées ci-dessous :

Stationnement interdit en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :

- rue du Prince-Albert
- rue Robitaille, entre les rues De Lamennais et Champlain
- rue Saint-Antoine, entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier
- rue De Lamennais, entre les rues Saint-Antoine et Champlain
- rue Saint-Louis, entre les rues Champlain et Suzanne
- rue Champlain, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Louis
- rue Bruyère, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Gréber
- rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gréber et l'avenue du Golf

de plus, décréter un sens unique temporaire, en direction nord, sur le tronçon de la rue Champlain compris entre les rues Saint-Antoine et Saint-Louis et de fermer l'accès à la partie de la rue Saint-Antoine comprise entre les rues Champlain et Jacques-Cartier, excepté pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et les véhicules autorisés, dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau, le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville, concernant les fermetures de rues.

- Assurer une entente avec les Services d'incendie et de police, concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours.
- Assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation.
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement.
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.

Adoptée

CE-2002-1085*

IMPLANTATION D'UNE VOIE RÉSERVÉE POUR AUTOBUS ET TAXIS SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET LA RUE MONTCALM - PROLONGEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - CONTRAT 94-32 (DISTRICT ÉLECTORAL 8 – DENISE LAFERRIÈRE)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de prolonger son entente avec la Société de transport de l'Outaouais jusqu'au 31 décembre 2002, afin de contribuer financièrement à l'aménagement d'une voie réservée temporaire pour autobus et taxis, sur le boulevard Alexandre-Taché, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Montcalm, en attendant l'implantation de la voie réservée sur une base permanente. Les coûts d'aménagement et d'opération de la voie réservée temporaire seront partagés à parts égales entre la Société de transport de l'Outaouais et la Ville de Gatineau et la contribution de la Ville s'élèvera à approximativement 18 000 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	625,92 \$	TPS à recevoir ristournes
37100-951	17 374,08 \$	Transport en commun contr./org.-mun.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	17 375,00 \$		Imprévis // Autres
37100-951		17 375,00 \$	Transport en commun // Contr./Org. Mun.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1086

AUTORISATION - PARTICIPATION DE M. LUC MONTREUIL AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ 2002 - LES 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2002 À LAVAL - 1 087 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Luc Montreuil à participer au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé les 3, 4 et 5 octobre 2002 à Laval, dont le total des dépenses inhérentes à cette activité s'élève à un maximum de 1 087 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 2400, avenue d'Estimauville, Beauport, Québec, G1E 7G9, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30025	1 087,00 \$	Conseil municipal – congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1087

SUBVENTION AU SERVICE INTÉGRATION TRAVAIL OUTAOUAIS POUR UNE FÊTE CHAMPÊTRE LE 8 SEPTEMBRE 2002 – DISTRICTS ÉLECTORAUX 05 – MARC BUREAU ET 12 – JOSEPH DE SYLVA - 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 100 \$ au Service Intégration travail Outaouais à titre de subvention pour la location de la salle de banquet du centre communautaire de Val-Tétreault à l'occasion d'une fête champêtre le 8 septembre 2002.

Cette subvention provient du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants :

Marc Bureau	50 \$
Joseph De Sylva	50 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ au Service Intégration travail Outaouais, à l'attention de M. Robert Mayrand, directeur, 4 rue Taschereau, bureau 400, Hull, Québec, J8Y 2V5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40012	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40005	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1088

SUBVENTION 725 \$ - 2IÈME TOURNOI DE GOLF - ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC - FONDATION LAURE-GAUDREULT ET LE CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 725 \$ au 2^{ième} tournoi de golf de l'Association des retraités de l'enseignement du Québec – Fondation Laure-Gaudreault et le Club des petits déjeuners qui se tiendra le 10 septembre 2002, au club de golf de Montpellier.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre de l'Association des retraités de l'enseignement du Québec – Golf C.D., à l'attention de Ghislaine Trudel-Mongeon, 286, chemin Neilon, l'Ange-Gardien, Québec, J8L 2W7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40001	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40002	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40005	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40006	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40008	25,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40010	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40011	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40014	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40015	50,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40016	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40017	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40018	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1089

AUTORISER MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET R. ALAIN LABONTÉ À PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF DE LA CORPORATION AYDELU INC. LE 7 SEPTEMBRE 2002 - 80 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX 01 – ANDRÉ LEVAC ET 02 – R. ALAIN LABONTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs André Levac et R. Alain Labonté (souper seulement) à participer au 20^e tournoi de golf de la Corporation Aydelu le 7 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de la Corporation Aydelu inc., 94, rue Albert, case postale 250, Aylmer, Québec, J9H 5E6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40001	60,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40002	20,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1090

PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE ET DE MESSIEURS JOSEPH DE SYLVA ET PIERRE PHILION AU SOUPER BÉNÉFICE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS "LES AMIS UNIS" - 7 SEPTEMBRE 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière ainsi que messieurs Joseph De Sylva et Pierre Philion à participer au souper bénéfique du Centre communautaire portugais « Les amis unis » qui aura lieu le 7 septembre 2002. Les profits seront remis à la Société canadienne du cancer.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais « Les amis unis », à l'attention de José Rego, 42, rue Front, Hull, Québec, J8Y 3M5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40008	30,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40012	30,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions
11400-972-40007	30,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

*****Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.**

CE-2002-1091

REPLACEMENT DES POSTES VACANTS SUITE À LA MUTATION DE MONSIEUR YVES HAMEL - SERVICE D'INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'il existe une liste d'admissibilité pour combler le poste de lieutenant devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le pompier temporaire Yvon Decelle est le prochain sur la liste à obtenir un poste permanent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion immédiate de monsieur Alain Rancourt au poste de lieutenant au Service d'incendie, en remplacement du lieutenant Yves Hamel.

QUE ce comité accepte la nomination de monsieur Yvon Decelle au poste de pompier au combat au Service d'incendie, en remplacement du pompier Alain Rancourt, conformément aux dispositions de la convention collective et que messieurs Rancourt et Decelle soient confirmés dans leurs fonctions à l'échéance de leur période d'essai et que leurs salaires soient versés conformément à l'échelle salariale de leur convention collective de leur ville d'origine.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 combat des incendies – réguliers – pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1092 **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME FRANCE RAYMOND AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF (NOUVEAU POSTE) AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER ET AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ AU SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai, pour une période de trois mois, de madame France Raymond au poste de commis administratif au centre de services d'Aylmer.

Le salaire de madame Raymond est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 04, 7^e échelon de l'ex-Ville d'Aylmer.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13210-112 rémunération régulière – cols blancs, centre de services d'Aylmer.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de technicien – comptabilité (commis-comptable) (poste numéro. 241 au plan d'effectifs) au Service des finances laissé vacant par la mutation de madame Raymond.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1093 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR STEVE HUANG AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ (AGENT AUX PERMIS D'AFFAIRES ET NUISANCES) AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE D'URBANISME**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de trois mois à compter de l'adoption de la présente résolution, de monsieur Steve Huang au poste de technicien spécialisé (agent aux permis d'affaires et nuisances) au centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme

Le salaire de monsieur Huang est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe IX, 1^{er} échelon de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112, Service d'urbanisme – Centre de services de Gatineau – réguliers- cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 août 2002.

Adoptée

*****Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.**

CE-2002-1094 **SUBVENTION DE 1 400 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER (APICA)**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 1 400 \$ provenant du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants, à l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer :

Yvon Boucher	100 \$	Jocelyne Houle	100 \$
--------------	--------	----------------	--------

Marc Bureau	100 \$	R. Alain Labonté	100 \$
Lawrence Cannon	100 \$	Denise Laferrière	100 \$
Richard Côté	100 \$	André Levac	100 \$
Thérèse Cyr	100 \$	Luc Montreuil	100 \$
Joseph De Sylva	100 \$	Paul Morin	100 \$
Aurèle Desjardins	100 \$	Louise Poirier	100 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 400 \$ à l'ordre de l'APICA, 495, Chemin d'Aylmer, Aylmer, Québec, J9H 1A9.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40006	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40011	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40016	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40001	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40008	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40002	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40017	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40014	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40012	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40010	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40013	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40004	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40005	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40015	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1095

ASSURANCE - RESPONSABILITÉ CIVILE ET INDEMNISATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA AU MONTANT DE 6 500 \$ EXCLUANT LES TAXES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retienne la proposition déposée par la compagnie Chubb du Canada Compagnie d'assurance pour assurer les dirigeants et administrateurs de la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa au montant de 6 500 \$ plus les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
37200-429-41418	2 574,60 \$	Transport aérien autres assurances

04-19100 4 510,40 \$ Dépenses payées d'avances

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2002.

Adoptée

ME YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif